COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2019 à dix-neuf heures trente du Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 18 mars 2019 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. François ROULLARD, Maire.

Présents : François ROULLARD, Julien TEIXEIRA, David ABBEDECAROUX, Muriel ARTIQUE, Denise EVRARD, Christelle PORTIER, Delphine MIGLIERINA, Jacques FONTAINE.

Absents excusés : Nicolas BURLET (a donné pouvoir à Julien TEIXEIRA), Henri-pierre SIMON.

Absents : Johan MENAIS.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 8 ; en exercice : 11 ; ayant délibéré : 9

Secrétaire de séance : Christelle PORTIER

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal
- Lettre de remerciements
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

FINANCES

- Tarifs communaux 2019
- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Approbation du Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- vote du taux d'imposition des trois taxes directes locales 2019
- vote du Budget primitif 2019

PERSONNEL COMMUNAL

- Fixation du ratio d'avancement pour divers grades
- Recrutement d'un agent au service technique

URBANISME

- Point sur le dossier du PLUi
- SCOT du Chablais : Révision. Avis sur le projet arrêté

INTERCOMMUNALITE

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2019 et de la conférence des Maires du 19 mars 2019
- Compte-rendu du Comité Syndical des Eaux Moises et Voirons du 5 mars 2019
- Transport à Haut Niveau de Service : Point sur le dernier Copil et rencontre avec le Conseil Départemental 74

BATIMENTS

- Propriété de Quincy
- Réaménagement du presbytère

VOIRIE
- Point sur le dossier d'aménagement du parking du Lavoir : Avis favorable du Conseil Départemental 74

QUESTIONS DIVERSES
- Compte-rendu du conseil d'école du mardi 12 mars 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Courriers concernant la pose des compteurs LINKY

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents se prononce favorablement pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal de ce soir.

N°2019-011: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 12 février 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce document avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- **DECIDE** d'approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 février 2019.

LETTRES DE REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements de la Délégation Départementale de l'Education Nationale secteur de Douvaine-Bons et de l'association des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie» pour le versement de la subvention 2018.

N°2019-012: COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22/04/2014 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire et à ses adjoints.
Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- **DECIDE** de prendre acte des décisions prises, listées ci-dessous.

DECISION DU MAIRE n°2019-03 : Encaissement du loyer pour la location du salon de coiffure à titre précaire du 01 au 31 janvier 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par la délibération du Conseil Municipal du 22/04/2014,
Vu la convention de location signée avec la société YKAS COIFFURE,

Considérant le chèque reçu en mairie pour le règlement du loyer,
Monsieur le Maire décide d'encaisser le chèque énuméré ci-dessous aux comptes 752 et 7588 de l'exercice 2019 :
- Chèque du Crédit Agricole des Savoie de la société YKAS COIFFURE domicilié Sur les crêts à SCIEZ de 1149.75 €.

DECISION DU MAIRE n°2019-04 : Remboursement de sinistre par Groupama

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par la délibération du Conseil Municipal du 22/04/2014,
Vu la déclaration de sinistre n° 2018621520 du 01/03/2018 et l'accord de la société d'assurances Groupama,
Vu le devis des réparations,
Vu le premier acompte versé par l'assurance Groupama d'un montant de 3197.28 €
Considérant le chèque de 205.02 € remis par l'assurance Groupama en remboursement du sinistre « Dégâts des eaux salle des fêtes » du 11/03/2019.
Monsieur le Maire décide d'encaisser le chèque de 205.02 € de la société Groupama en remboursement du sinistre « Dégâts des eaux salle des fêtes» du 11/03/2019.

DECISION DU MAIRE n°2019-05 : Remboursement de sinistre par Groupama

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par la délibération du Conseil Municipal du 22/04/2014,
Vu la déclaration de sinistre n° 2019603224 du 25/02/2019 et l'accord de la société d'assurances Groupama,
Vu le devis de la société MOREAU,
Considérant le chèque de 225.00 € remis par l'assurance Groupama en remboursement du sinistre « Borne endommagée route de Sous-Etraz » du 15/03/2019.
Monsieur le Maire décide d'encaisser le chèque de 225.00 € de la société Groupama en remboursement du sinistre « Borne endommagée route de Sous-Etraz » du 15/03/2019.

FINANCES

En préambule, Monsieur le Maire commente l'analyse financière de la commune réalisée par Madame Chantal PELLETIER, la Trésorière Municipale qu'il remercie pour les documents transmis. Différentes annexes sont jointes à cette analyse.

TARIFS COMMUNAUX 2019

N°2019-013 : TARIFS 2019 DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

✎ **Décide** de ne pas augmenter les tarifs des locations des salles communales et du matériel pour l'année 2019.

N°2019-014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget Principal de la commune de Massongy, relatives à l'exercice

2018 a été réalisée par Madame la trésorière de Douvaine et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion de Madame la Trésorière,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion de Madame la Trésorière de Douvaine pour l'année 2018 qui comporte les mêmes écritures et présente les mêmes résultats que le Compte Administratif pour ce même exercice.

2019-015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de la commune pour l'exercice 2018.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 1612-12 et suivants,
Monsieur le Maire, ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour,

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la commune de Massongy, arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		466 702.39 €	- 58 149.09 €	
Opérations de l'exercice N	1 269 846.04 €	1 630 664.36 €	510 288.64 €	1 642 184.37 €
Résultats de l'exercice N		360 818.32 €	1 131 895.73 €	
Résultats de Clôture N		827 520.71 €	1 073 746.64 €	

N°2019-016 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,
Le Compte Administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 360 818.32 € ainsi qu'un résultat d'investissement excédentaire de 1 131 895.73 € du budget Principal. Avec le report des résultats de l'exercice n-1, et, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **PROPOSE** de reporter 827 520.71 € au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement et de reporter 1 073 746.64 € au compte 001 en recettes de la section d'investissement, du Budget Primitif 2019.

N°2019-017 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire présente l'état de notification des bases des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Les taux 2018 sont :

	2018
Taxe d'habitation	12,50
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,59
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,86

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reconduite, l'augmentation ou la baisse des taux pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** de voter pour l'année 2019, les taux de 2018 sans augmentation. Le produit fiscal attendu s'élève à 646 937 €.

N°2019-018 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Monsieur le Maire rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général présentant un intérêt pour les habitants de la commune, les associations de la loi du 1er juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel, sportif, etc... peuvent en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

Au vu des demandes présentées par les associations, et compte-tenu de la nature de leur projet qui présent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Monsieur le Maire propose d'accorder aux associations, les subventions suivantes pour l'année 2019.

ACCA de Massongy	100.00 €
AFN	100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Douvaine	300.00 €
Association des lieutenants de Louveterie	50.00 €
La Tirelire des Ecoles	500.00 €
Carcajou	100.00 €
DDEN	90.00 €
Ecole St François de Douvaine	100.00 €
Ensemble Musical de Sciez	100.00 €
Football-Club de Ballaison	200.00 €
L'Arquebuse de Douvaine	50.00 €
Lycée des 3 vallées	100.00 €
Malle au grenier	690.00 €
Subvention exceptionnelle Malle au grenier	3 000.00 €

Mutame	117.00 €
Groupe Patrimoine	690.00€
Prévention routière	80.00 €
Tennis club de SCIEZ	200.00 €
Protection civile	200.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de verser les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus aux associations, sous réserve de la production des documents nécessaires au contrôle de la destination des fonds comme prévu par l'article L.1611-4 du Code générales des Collectivités Territoriale.

N°2019-019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire expose :
Le projet de budget primitif 2019 de la commune qui est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 4 923 837 €.

Montant des sections affectées :
- en fonctionnement 2 459 520 €
- en investissement 2 464 317 €

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2019 par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter la proposition de budget primitif 2019 telle que présentée par Monsieur le Maire.

Les principaux investissements sont : Plusieurs acquisitions de terrains, le changement de chaudière d'un logement locatif, de divers travaux de réparations de la salle des fêtes, l'achat de divers matériels : Bancs, meuleuse, remorque vidéoprojecteur ordinateurs pour la mairie, d'un panneau lumineux, de panneaux de signalisation, d'un électro tintement pour les cloches de l'Eglise, la réalisation de divers travaux de bâtiments et de voirie : La réfection des peinture de classes de l'école, les toiture de quincy, l'aménagement du presbytère, le parking du lavoir, la pose la pose d'une clôture et d'un nouveau portail pour le groupe scolaire, la pose de coussins berlinois et plateau surélevé route du Bourg, la réfection d'une partie de l'éclairage public suite au diagnostic du SYANE, la création d'une grille pour l'écoulement des eaux pluviales à Sous-Etraz.

PERSONNEL COMMUNAL

N°2019-020 : RATIO D'AVANCEMENT POUR LES GRADES D'AGENT DE MAITRISE ET D'ATTACHE TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions réglementaires pour les avancements de grade, à savoir que le nombre maximal de fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement est déterminé par un taux appliqué à l'effectif.

1- Grade d'origine : cadre des adjoints techniques – adjoints techniques principaux

- Grade d'avancement : Agent de Maîtrise
Ratio : 100% de l'effectif
2- Grade d'origine : cadre des rédacteurs
- Grade d'avancement : Attaché
Ratio : 100% de l'effectif
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
↳ **DECIDE** d'accepter la proposition de ratio indiquée ci-dessus.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un nouvel agent a été recruté pour le service technique. Cet agent vient de la commune nouvelle d'Annecy. Des démarches sont en cours afin que le délai de préavis soit raccourci et qu'il puisse intégrer la commune rapidement.

URBANISME

POINT SUR LE DOSSIER DE PLUi

Monsieur le Maire redonne le calendrier de travail et la procédure d'élaboration du PLUi. Les réunions publiques sont terminées et se sont bien déroulées. La prochaine réunion de travail sur le règlement au vendredi 29 mars 2019.
Un travail sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sera également programmé avec chaque commune de Thonon Agglomération.
L'enquête publique pourrait se dérouler à l'automne 2019.

N°2019-021 : SCOT DU CHABLAIS : REVISION : AVIS SUR LE PROJET ARRETE

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier et que le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) a arrêté le projet de de révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais). Le Conseil est amené a donné un avis sur le projet arrêté. Monsieur le Maire relit les objectifs poursuivis par la révision du SCOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

↳ **DONNE** un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté.

INTERCOMMUNALITE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 février 2019 ET DE CONFERENCE DES MAIRES DU 19 mars 2019

Ces réunions portaient principalement : Le schéma départemental des gens du voyage, le soutien aux Hôpitaux du Léman, le vote des taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Les taux 2018 ont été maintenus (Pour la zone 2 où est située Massongy, le taux est de 8.20 %). L'attribution d'un marché relatif à l'aménagement de la voie verte Via Rhôna). L'attribution de certains lots des travaux d'aménagement de la base nautique de Sciez. La modification du règlement intérieur de fonctionnement des structures de la petite enfance situées sur les communes d'Allinges et du Lyaud.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DES EAUX MOISIES ET VOIRONS DU 3 MARS 2019

La séance a débuté par la présentation du nouveau Directeur Technique. Les principaux points suivants ont été ensuite traités : Approbation du compte de gestion, du compte administratif et l'affectation du résultat 2018. La modification du tableau des emplois. La liste des marchés passés en 2018. Une convention a été passée avec l'Agence de l'Eau pour les travaux de protection de certains captages. Un point a été fait sur le rapprochement avec Thonon Agglomération.

TRANSPORT A HAUT NIVEAU DE SERVICE : POINT SUR LE DOSSIER ET DE LA RENCONTRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait un bref compte-rendu du dernier COPIL. Il indique qu'il a rencontré M. DUVERNAY, Vice-Président du Conseil Départemental, chargé des infrastructures routières, des transports et de la mobilité et Mme BEURRIER, Conseillère Départementale du canton de Sciez. Monsieur le Maire a reparlé de la création d'un rondpoint à l'entrée nord de Massongy et la création de pistes ou bandes cyclables sur le territoire de la commune.

BATIMENTS

Propriété de Quincy : Le notaire va être relancé sur le dossier de l'acquisition et que les travaux envisagés puissent être lancé. Les installations électriques du bâtiment occupé par Initiaterre vont être refaites et mise aux normes.

Réaménagement du Presbytère : L'appel d'offre pour les travaux a été lancé. L'ouverture des plis se fera le samedi 6 avril 2019 à 10h00.

VOIRIE

Aménagement du parking du Lavoir route de l'Eglise

Le conseil municipal prend connaissance de l'avis favorable donnée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sur l'aménagement du parking. Le Cabinet Saliba prépare le dossier de consultation. Les travaux peuvent être envisagés d'ici la fin du deuxième trimestre 2019.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Compteurs LINKY : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la réunion qui s'est tenue sur la commune de Massongy, deux personnes ont adressées à la mairie une demande pour que le Conseil Municipal prenne position contre l'installation du compteur Linky. Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur ce dossier et il maintient sa position. Les communes qui s'étaient positionnées contre, ont vu leur délibération annulée.

- Conseil d'école du 12 mars 2019 : Les principaux points traités ont été : l'organisation de l'école avec les évaluations de CP et la nouvelle loi de la confiance annoncée par le gouvernement. Les comptes de l'école. Les activités et les projets en cours. Une question a été évoquée sur la restauration scolaire et le retour à quatre composantes. Un tour d'horizon des travaux réalisés ou en cours a été fait.

- Plusieurs dates de manifestations sont inscrites à l'agenda :

- Opération nettoyage de printemps Samedi 13 avril 2019
- Journée des associations : samedi 7 septembre 2019
- Voyage des massongiens le Samedi 14 septembre 2019
- Repas des anciens le dimanche 8 décembre 2019

- Fouilles de Massongy : Une conférence sur les fouilles animée par l'INRAP est programmée pour le jeudi 13 juin 2019. Une intervention dans les écoles est également possible le vendredi 14 juin 2019. A voir avec la directrice de l'école.

La séance est levée à 20h50.

Vu par Nous, François ROULLARD, Maire de la Commune de MASSONGY, pour être affiché le 29 mars 2019 à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

MAIRIE DE MASSONGY 74 (Haute-Savoie)

Le Maire,
François ROULLARD